

ONTARIO GUIDE DE RÉFÉRENCE DU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DES MÉDICAMENTS (PRM)



ASSOCIATION POUR LA RÉCUPÉRATION DE
PRODUITS SANTÉ

Le PRM couvre l'ensemble des médicaments qui sont vendus directement aux consommateurs, notamment les médicaments d'ordonnance et les médicaments en vente libre ainsi que les produits de santé naturels.

Inclus

- ✓ Tous les médicaments d'ordonnance (incluant les produits cytotoxiques et les opioïdes)
- ✓ Médicaments en vente libre (pilules, liquides et crèmes)
- ✓ Produits de santé naturels, tels que les vitamines et minéraux, les remèdes à base de plantes et les probiotiques
- ✓ Inhalateurs (maximum de 10 inhalateurs par contenant)
- ✓ Marijuana médicale (sur ordonnance seulement)
- ✓ Substances topiques médicinales
- ✓ Pastilles médicamenteuses pour la gorge
- ✓ Timbres médicamenteux
- ✓ Timbres de fentanyl – pliés en deux pour que les côtés adhésifs soient collés ensemble
- ✓ Médicaments pour animaux de compagnie
- ✓ Bouteilles ou autres contenants de liquides ou crèmes

Exclus

- ✗ Déchets pharmaceutiques produits par les points de collecte (nouvel inventaire ou périmé) ou tout autre établissement comme les hôpitaux, les centres de soins de longue durée, les centres d'hébergement/CHSLD, les bureaux de médecin
- ✗ Substances topiques qui ne sont pas médicinales
- ✗ Les produits radiopharmaceutiques
- ✗ Tests de COVID
- ✗ Désinfectants pour verres de contact
- ✗ Produits antipelliculaires
- ✗ Rince-bouche
- ✗ Pastilles médicamenteuses pour la gorge
- ✗ Dentifrices au fluorure
- ✗ Lotions solaires
- ✗ Antisudorifiques
- ✗ Déchets biomédicaux ou anatomiques
- ✗ Objets piquants, coupants ou tranchants; seringues; aiguilles
- ✗ Bouteilles ou autres contenants de pilules vides

Avis Important:

Veillez tenir compte des directives suivantes lorsque vous acceptez les retours de médicaments des patients:

- Assurez-vous que tous les liquides ainsi que toutes les crèmes et les poudres demeurent dans leur contenant d'origine. Aucun liquide ni aucune poudre devrait se retrouver hors de leur contenant dans les bacs de récupération de médicaments.
- Demandez aux consommateurs de retirer ou de cacher tout renseignement personnel indiqué sur le contenant avant de rapporter des médicaments.
- Les narcotiques et les substances réglementées ne doivent pas être dénaturés avant d'être placés dans le contenant de récupération de médicaments.

ONTARIO GUIDE DE RÉFÉRENCE DU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION D'OBJETS PIQUANTS, COUPANTS OU TRANCHANTS (PROPCT)



ASSOCIATION POUR LA RÉCUPÉRATION DE
PRODUITS SANTÉ

Le PROPCT couvre l'ensemble des aiguilles, des aiguilles de sécurité, des lancettes ou des autres instruments semblables conçus pour percer la peau d'une personne à des fins médicales et vendus aux consommateurs uniquement pour des traitements à domicile. Les objets piquants, coupants ou tranchants à usage médical pour les animaux de compagnie sont aussi acceptés dans le cadre du programme.

Inclus

- ✓ Aiguilles
- ✓ Seringues
- ✓ Pointes d'aiguille
- ✓ Lancettes
- ✓ Cartouches préremplies
- ✓ Seringues préremplies
- ✓ Auto-injecteurs préremplis
- ✓ Stylos injecteurs préremplis
- ✓ Équipements de perfusion
- ✓ Capteurs de glucomètre continu et applicateurs dotés d'aiguilles

Exclus

- ✗ Déchets médicaux générés par le point de collecte, p. ex. : vaccins contre la grippe ou la COVID-19
- ✗ Contenants d'objets piquants, coupants ou tranchants à usage médical provenant d'hôpitaux, de cliniques de méthadone, de bureaux de médecin ou de dentistes, de centres de soins de longue durée, de centres d'hébergement/CHSLD, de salons de tatouage, d'ongleries, de cliniques d'acupuncture et de toute autre entreprise
- ✗ Sacs pour perfusion intraveineuse
- ✗ Tests de COVID
- ✗ Indicateurs de glycémie
- ✗ Coton-Tige
- ✗ Déchets biomédicaux ou anatomiques

Avis Important:

- Les contenants pour les objets piquants, coupants ou tranchants à usage médical sont gratuits et offerts uniquement aux membres du public.
- Seuls les retours des consommateurs, provenant de traitements auto-administrés à domicile, sont acceptés dans des contenants pour objets piquants, coupants ou tranchants. Aucun retour provenant d'institutions (déchets générés par les pharmacies, salons de tatouage, cliniques, salons de coiffure) n'est accepté dans le cadre du programme.
- Pour certains glucomètres continus, l'applicateur est l'objet piquant, coupant ou tranchant à usage médical et le glucomètre ne l'est pas.